

5870
1927

- 19 Eugène Laermans
- 29 Herman Coustens "La Dentellière"
- 39 Suzanne Waladon (4 tableaux)
- 49 Laermans, Jakob Smits et Hobbes

Département



14

Tafel 14

20 mm breit



8 décembre 1931.

C.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 1 décembre courant, n° 2298/C.B. Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'art moderne, en sa séance d'hier, n'a pas émis un avis favorable à l'achat, pour nos collections, du tableau de Eugène Laermans, dont le Dr Luz à Berlin, a bien voulu transmettre la photographie.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,
E/V.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GENERALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° Section

N° 2298 C/13.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

I annexe.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Il a été signalé au secrétariat de la Reine
par le Docteur W.A.Luz, de nationalité allemande,
demeurant 106, A.M. Hegewinkel, Berlin-Zehlendorf,
qu'une oeuvre du peintre Eugène Laermans, dont vous
trouverez la photographie ci-jointe, sera vendue pro-
chainement aux enchères. La firme précitée est dis-
posée à servir d'intermédiaire au cas où l'éventua-
lité d'acheter le tableau se présenterait.

J'ai l'honneur de vous signaler ce qui précède
à toutes fins utiles.

Pour le Ministre:
Le Directeur ^{Délégué} Général,



A Monsieur le Conservateur en Chef

des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,

E/v.

Enlever le tableau de ^{Hermans} ~~Courtois~~ (La Jenteille)
par monsieur Guillaume du ministère ^{des arts} le 30 décembre
1931. qui avait été présenté à la commission du musée.
de l'art moderne

Guillaume Laroche

2 /
8 décembre 1931

C.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 26 novembre 1931, n° 32913, Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'art moderne, en sa séance du 7 courant, a émis un avis défavorable à l'acceptation pour nos collections du tableau de M. Herman Courtens, intitulé "La Dentellière".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,
E/V.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° Section

N° 32913

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

Bruxelles, le 26 Novembre
52, boulevard du Régent

193 I

Ch. de la 1^{re}

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je
suis disposé de confier en dépôt au Musée royal des
Beaux-Arts, un tableau de M. Herman Courtens, intitu-
lé: "La dentellière".

Je vous saurais gré, Monsieur le Conservateur
en Chef, de bien vouloir soumettre cette oeuvre à
l'avis de la Commission d'art moderne de votre éta-
blissement. Elle vous parviendra par les soins d'un
agent de mon administration.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

E. de la 1^{re}

à Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées royaux des Beaux-Arts,
Bruxelles.

RÉCÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de quatre tableaux ouvrage soumis à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° _____ en date du _____

Suzanne Valadon.

Bruxelles, le 8 Décembre 1921.

Charles

*de la Galerie du Centaure
avenue Louise*

67 L
*Le truch
Tortif
Les glacières
nature morte*

8 décembre 1931.

C.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 23 novembre 1931, n° 4955, Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les quatre tableaux de Mme Suzanne Valadon ont été soumis, en séance du 7 courant, à l'appréciation de la Commission d'art moderne. Celle-ci a estimé qu'aucune de ces oeuvres n'est digne d'entrer dans les collections de nos Musées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,

E/v.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GENERALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° Section

N° 4955.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

Bruxelles, le 23 novembre 1931
52, boulevard du Régent

Monsieur le Conservateur en Chef,

La Direction de la Galerie du Centaure déposera avant peu dans vos locaux quatre toiles de Mme. Suzanne VALADON, qui ont figuré récemment à l'exposition des oeuvres de cette artiste dans cette galerie.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Conservateur en Chef, de soumettre ces quatre oeuvres à la Commission de l'Art Moderne, en la priant d'examiner si elle estime que l'une d'elles est digne d'enrichir les collections du Musée de Bruxelles et, dans l'affirmative, de bien vouloir me fixer sur son choix.

Au cas où l'avis de ce Collège serait favorable, l'oeuvre qui aurait été retenue serait acquise sur les crédits inscrits au budget de mon Département.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

A Monsieur L. Van Puyvelde,

Conservateur en Chef des Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique,

Rue du Musée, 9,

Bruxelles.

4
8 décembre 1931.

C.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 3 décembre courant, n° 2298 C/I4, Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'art moderne, a examiné, en sa séance d'hier, la proposition de M. A.J. Vollemere, à Anvers, relative à deux tableaux de Eugène Laermans, un tableau de Jacob Smits et un tableau de J. Rosier.

La dite Commission a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'acquérir pour nos collections, les œuvres dont il s'agit.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,
10, rue de la Loi,

E/V.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° Section

N° 2298C/14.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse, la date
et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration.

I annexe.

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre ,à toutes
fins utiles, la copie ci-jointe de M.A.J.Vollemaere
9,rue des Menuisiers, à Anvers, qui offre en vente
deux tableaux de Baron Laermans, un de Jacob Smits
et un autre de J.Rosier.

Je vous prie,Monsieur le Conservateur en Chef,
de bien vouloir me mettre à même de répondre à mon
correspondant.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

E. Mestelle

A Monsieur le Conservateur en Chef

des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,
Bruxelles.

Copie.

A. J. Vollemaere.

Anvers, 9 novembre 1931.

9, rue des Menuisiers.

Monsieur le Ministre,

Par la présente je me permets d'offrir en vente à l'Etat
belge deux tableaux d'Eug. Laermans intitulés "La Kermesse" (1897)
(135 X 175 cm.) oeuvre capitale du maître, "Le Froid et la Neige"
(1924) (76 X 102 cm.);

de Jakob Smits, "Soir en Campine" (105 x 135 cm.),
ainsi qu'un J. Rosier "Le Menuet" (82 X 123 cm.), dont la 2de exécution se trouve au Musée d'Anvers.

Ces quatre tableaux sont d'une facture irréprochable et appartiennent à la meilleure époque de chacun de ces peintres.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Ministre, si vous vouliez bien me donner l'occasion de vous présenter ces tableaux, afin que vous puissiez juger vous-même de la grande valeur de ces chefs d'oeuvre.

C'est dans un but patriotique que je m'adresse au Gouvernement pour l'acquisition de ces toiles, trop de chefs d'oeuvres de nos grands artistes ont franchi les frontières et sont allés enrichir les collections privées et particulières.

Comme les disponibilités budgétaires sont nécessairement limitées par les temps exceptionnels que nous traversons, je serais tout disposé, Monsieur le Ministre, si nous tombions d'accord sur le prix pour faire profiter les collections publiques, d'en consentir le paiement par acomptes, échelonnés sur différents exercices.

Dans l'espoir d'être honoré d'une réponse, je vous prie Monsieur le Ministre, d'agréer l'hommage de mes remerciements anticipés.

s) Vollemaere.

A Monsieur le Ministre

des Sciences et des Arts,

Bruxelles.